

Neuilly-sur-Marne

Salle de conférence La Chapelle
EPS Ville-Évrard
202, avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ

Matinée de présentation et débat
autour de l'étude

Accès

RER A :

Direction Marne-La-Vallée - Arrêt Neuilly-Plaisance
puis bus 113 direction Chelles - arrêt Ville-Évrard

RER E :

Direction et arrêt Chelles-Gournay
puis bus 113 direction Nogent-sur-Marne - arrêt Ville-Évrard

Plan



« Accompagner vers la Belgique : Regards croisés des différents acteurs »



Date

Vendredi 30 mars 2018

9h00 - 13h00

Lieu

EPS Ville-Évrard
Salle de conférence de La Chapelle
Neuilly -sur--Marne

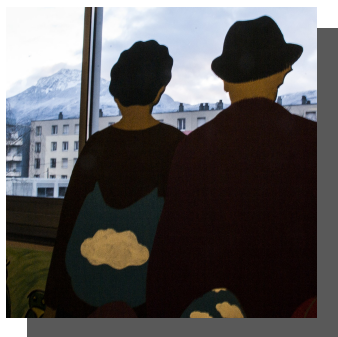
Inscriptions

Inscription gratuite et obligatoire

Par mail : n.mary@epsve.fr

Par tél.: 01 43 09 30 76

N° agrément formation continue 1193PO02593



Argumentaire

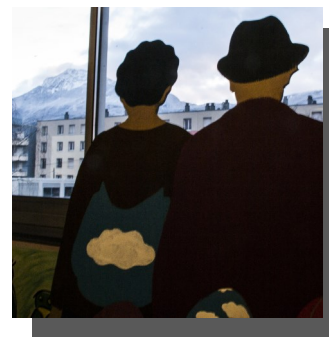
L'orientation de personnes handicapées psychiques résidant en France vers des structures belges n'est pas une nouveauté, mais ce phénomène a récemment attiré l'attention des autorités françaises ainsi que du débat public, qui peut qualifier ces placements d'exil, d'exode, voire de déportation. Des questions éthiques, économiques, politiques se posent.

Afin d'étudier ces questions sous l'angle des pratiques professionnelles, une recherche-action a été menée par un groupe de travail au sein de l'Établissement Public de Santé de Ville-Evrard, en partenariat entre le DIM et la Coordination de l'Action Sociale de l'établissement.

Comment un projet d'orientation en structure belge se pense dans les équipes et avec tous les acteurs concernés ? Comment décoder les attentes, les besoins et les souhaits des usagers et de leurs familles ? Comment entendre la souffrance des usagers et familles sans solution sans leur parler des structures belges ?

L'étude montre que les accompagnements vers la Belgique sont une pratique de dernier recours. Il apparaît la place privilégiée des assistantes sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, notamment par le soutien du protagonisme des personnes et des familles, dans la mesure où elles doivent en même temps tenir compte des contraintes concrètes et ouvrir des espaces de choix et d'action pour les personnes. Enfin, même après l'admission, le fait de « rester à disposition » représente une interrogation importante dans les pratiques des acteurs de la santé mentale comme une façon de maintenir un lien de la personne avec son territoire et d'éloigner le spectre du déracinement et de l'exil.

Cette matinée de présentation et débat a pour objectif de croiser les regards des différents acteurs concernés.



Programme

- 9h00** Accueil des participants
- 9h30** Ouverture par **Sophie Albert** (directrice générale, EPS Ville-Évrard), **Dr Laurent Vassal** (Président de la CME, EPS Ville-Évrard), **Magalie Thibault** (Vice-présidente, CD93 - sous réserve) et **Philippe Sacerdotti** (Directeur, MDPH)
- 10h00** Qui, où et pourquoi ? État des lieux.
- Introduction : **Nathalie Bompays** (Coordination de l'Action Sociale)
« Décrire et quantifier la population » **Laure Fabas** (CH Ste Anne) et **Loïc Scordia** (Coordination de l'Action Sociale)
« Les structures, le financement, l'évaluation » **Delphine Chambelland** (93G12)
« Un choix par défaut » **Stéphanie Scordia** (93I05)
- Discutants :
Dr Jamila Hamdaoui (CD93 - sous réserve) et **Jean-Philippe Cobbaut** (Université Catholique de Lille)
- 11h10** Pause-café
- 11h30** Le rôle des assistantes sociales avant et après l'admission
- « Élaboration et mise en œuvre du projet » **Gunhild Beniahia** (93G10)
« Maintenir le lien : territoire et responsabilité professionnelle »
Marie Barbaut (93G06)
Perspective : **Ana Marques** (DIM/PASSpsy)
- Discutants : **Morgann Laurent** (UDAF) et **Paul Lambert** (UNAFAM)
- 12h40** Conclusion par **Dr Hélène Droulin** (93I05)
- Modérateur : **Dr Jordi Molto** (MDPH)